

COMPTE RENDU REUNION COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS DU 20 SEPTEMBRE 2011

COMITE DE PILOTAGE

LA COMPOSITION :

Collège des élus locaux :

- Mr le Président du SIVOM d'AMBERT
- Mr le Président du Conseil Général du Puy de Dôme ou son représentant,
- Mr le Président du Conseil Régional d'Auvergne ou son représentant,
- Mr le Président du Parc Régional du Livradois - Forez ou son représentant,
- Mr le Président du VALTOM ou son représentant,
- Mme GACHON Huguette, délégué de la commune de St AMANT ROCHE SAVINE
- Mr CORNOU Gérard, délégué de la commune du MONESTIER.

Collège des services de l'État :

- Mr le Sous Préfet d'AMBERT,
- Mr le Directeur de la DREAL ou son représentant,
- Mr le Directeur de la DTT ou son représentant,

Collège des institutions :

- Mr Le Directeur régional de l'ADEME Auvergne ou son représentant,
- Mr le Président de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature ou son représentant,
- Un représentant du service déchets du Conseil Général du Puy-de- Dôme

- Un représentant du service prévention des déchets du VALTOM
- Un représentant de l'OPHIS,
- Un représentant des chambres consulaires des artisans, commerçants et des entreprises du territoire du SIVOM,
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture départementale

Collège société civile :

- Mr le Directeur de la Société Claustre Environnement,
- Mr le Président de l'association des riverains de la décharge du Poyet ou son représentant,
- Un représentant de l'Union des Commerçants d'AMBERT,
- Un représentant de l'Association COUP DE MAIN
- Un représentant de l'association DETOURS,
- Un représentant de l'association AVENIR

Liste d'émargement

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
DAJOUX	Michel	Président	X	
VRIGNAUD	Eric	Sous-préfet d'Ambert	X	
PRIOLET	Geoffrey	ADEME	X	
PAGES	Christine	CG63		X
GARRIGUE	Juliette	VALTOM63	X	
BERNEAU	Jocelyne	OPHIS63	X	
MONNIOTTE	Julie	OPHIS63	X	
EXCOFFON	Alain	Association Coup de main	X	
FOURNIER	Jacques	Directeur du Parc Livradois Forez		X
DOUBTSOF	Eric	DGS	X	
TOURNEBIZE	David	Responsable prévention	X	
ETIENNE	Florence	Animatrice du projet	X	
CHIZELLE	Marie	Ambassadrice de prévention	X	

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des membres du comité de pilotage
- Présentation de la démarche de programme national de prévention par l'ADEME
- Présentation du projet de l'équipe opérationnelle et du planning du programme du SIVOM
- Présentation du cahier des charges du diagnostic de territoire
- Questions diverses

En introduction, **Monsieur le Président** rappelle le contexte actuel en matière de prévention : le SIVOM d'Ambert s'est inscrit dans un programme de prévention déchets en contractualisant avec l'ADEME Auvergne.

Ce programme a pour but de faire baisser de 7% sur 5 ans le tonnage de d'ordures ménagères collectées sur le territoire du SIVOM d'Ambert, pour ce faire une aide financière forfaitaire de l'ADEME sera versée chaque année en fonction des résultats obtenus.

Un tour de table est réalisé afin de faire connaissance des différents acteurs et partenaires qui pourront jouer un rôle dans ce programme de prévention des déchets.

Monsieur Geoffrey PRIOLET en charge du dossier prévention à l'ADEME explique la démarche de prévention des déchets.

Un historique est fait en partant des Lois de 1992 mettant en avant la valorisation et abordant la prévention, puis les Lois Grenelle 1et 2 (2007-2009) qui instaurent un renforcement de l'idée de réduction à la source des déchets et prévoit un financement par l'ADEME des plans et programmes de préventions.

Le plan de prévention est mis en place par le Conseil Général et doit aider à la réalisation des programmes de prévention des syndicats.

Monsieur PRIOLET rappelle que la réduction d'au moins 7% doit s'effectuer sur les ordures ménagères et assimilées (hors apport en déchetterie) et que des axes d'évitement sont possibles notamment :

- 150 kg/hab/an de matière organique dans nos poubelles : compostage
- 20 kg/hab/an de publicités dans nos boîtes à lettres : opération stop pub
- 7 kg/hab/an de produits alimentaires non déballés et gaspillés

Mademoiselle Juliette GARRIGUE évoque les opérations « Foyers témoins » et « Écoles témoins » ainsi que les fournitures de « composteurs individuels de jardins » lancées par le VALTOM via « agir pour moins de déchets » depuis 4 ans et plus.

Le représentant de l'ADEME présente ensuite les différentes étapes du programme de prévention et insiste sur la partie diagnostic, au travers duquel doivent ressortir les atouts et faiblesses du territoire, qui nous permettrons d'établir le programme d'actions.

Les 5 grands axes de réflexions sont abordés :

- évitement à la collecte
- promotion des pratiques éco-responsables
- éco-exemplarité de la collectivité
- actions emblématiques nationale (stop pub, compostage, sacs de caisses)
- actions auprès des professionnels

Le Président, présente ensuite le personnel en charge du dossier :

- David TOURNEBIZE : chef de projet
- Florence ETIENNE : animatrice du projet
- Marie CHIZELLE : ambassadrice prévention

Le Président informe que la convention avec l'ADEME va être signée dans les prochains jours et **Monsieur PRIOLET** précise que la date de signature fait office de date de démarrage du programme, pour le SIVOM d'Ambert l'année de référence pour les tonnages sera 2010.

Florence ETIENNE présente le cahier des charges du diagnostic de territoire et les différentes phases de notre programme de prévention.

La partie caractérisation des ordures ménagères ne sera pas retenue : après discussion Monsieur PRIOLET nous informe que les caractérisations réalisées par des syndicats de collecte proches du notre (au niveau population et type d'habitat) donnaient des résultats semblables à la caractérisation type réalisée par l'ADEME. Donc on se servira des chiffres de l'ADEME pour notre base de réflexion.

Monsieur PRIOLET insiste aussi sur l'importance d'avoir une comptabilité analytique.

Monsieur le Directeur informe l'assemblée que la matrice 2010 de compte coût, programme national de comptabilité analytique de la gestion des déchets est en cours de réalisation. L'objectif du programme de réduire de 7% la production de déchets en 5 ans correspond à 25kg/habitant sur le territoire du SIVOM.

Monsieur le Sous-préfet conclut la réunion en expliquant que l'État fixait les obligations en matière de prévention mais qu'il aidait financièrement et techniquement les collectivités territoriales avec programmes de l'ADEME.

Il fait aussi remarquer que l'objectif devrait être atteint par le SIVOM, qui œuvre déjà en la matière depuis quelques années.

Enfin, il termine par un point sur l'avenir du Centre d'enfouissement du Poyet et le début des travaux du pôle de valorisation Vernéa.

Monsieur le Président précise que les prochaines réunions seront fixées en fonction de l'avancement des travaux du diagnostic.